
**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CALIXA-LAVALLÉE**

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Calixa-Lavallée tenue à la salle municipale du 771 chemin de la Beauce, le 3 juillet 2012, à compter de 20 heures 00.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Éva Böröcz et Sylvette Savaria, messieurs les conseillers Ghislain Beauregard, Bruno Napert, Daniel Plouffe et Pierre St-Louis, formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Claude Jutras.

Monsieur Alain Beauregard, secrétaire-trésorier et directeur général, assure le greffe.

OUVERTURE DE LA SESSION

Monsieur le maire constate le quorum et déclare la session ouverte à 20 heures 00.

2012-07-69

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur la proposition de madame la conseillère Éva Böröcz, appuyée par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Procès verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2012 – Adoption;
3. Affaires découlant de la séance du conseil du 5 juin 2012;
4. Correspondance;
5. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités – Inscription de m. le maire;
6. Règlement n° 273 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux – Présentation du projet de règlement;
7. Règlement n° 273 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux – Avis de motion;

8. Finances

8.1 Comptes payés et à payer – Autorisation de paiement;

9. Rapport des comités du conseil

9.1 Bâtiments et propriétés municipales

- 9.1.1 Rapport du représentant;
- 9.1.2 Protocole d'entente entre la municipalité régionale de comté Marguerite d'Youville et la municipalité – Autorisation pour signatures;

9.2 Voirie et aqueduc

- 9.2.1 Rapport du représentant;
- 9.2.2 Remplacement d'une glissière de sécurité – Contrat;

9.3 Environnement

- 9.3.1 Rapport du représentant;

9.4 Urbanisme

- 9.4.1 Rapport du représentant;
- 9.4.2 Plan et règlements d'urbanisme révisés – Suivi;
- 9.4.3 Règlement de modification n° 181-26 afin de créer une nouvelle zone AGR-11 – Nouvel avis de motion;

9.5 Culture et patrimoine

- 9.5.1 Rapport de la représentante;

9.6 Loisirs

9.6.1 Rapport de la représentante;

9.7 Transport et transport adapté

9.7.1 Rapport du représentant;

9.8 Sécurité civile et prévention des incendies

9.8.1 Rapport du représentant;

9.8.2 Schéma de couverture de risques – Plan de mise en œuvre 2010-2015 – Adoption;

9.8.3 Aqua Data – Offre de service – Inspection des bornes d'incendie;

10. Directeur général – Démission;

11. Période de questions;

12. Levée de l'assemblée.

ADOPTÉE

2012-07-70

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 JUIN 2012

Sur une proposition de monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par madame la conseillère Éva Böröcz, il est unanimement résolu:

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 juin 2012 tel que déposé.

ADOPTÉE

3. AFFAIRES DÉCOULANT DE LA SÉANCE DU 5 JUIN 2012

Le directeur général résume le suivi fait aux décisions de la séance du 5 juin 2012.

4. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance particulière.

2012-07-71

5. CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – INSCRIPTION DE M. LE MAIRE

CONSIDÉRANT que monsieur le maire est membre du comité aménagement du territoire, agriculture et environnement de la Fédération et qu'il est dans l'intérêt de la municipalité que m. le maire participe au Congrès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Pierre St-Louis, appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu :

D'AUTORISER l'inscription de monsieur le maire au Congrès 2012 de la Fédération québécoise des municipalités et de lui rembourser les frais encourus.

ADOPTÉE

2012-07-72

6. RÈGLEMENT N° 273 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX – PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT

CONSIDÉRANT la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par monsieur le conseiller Bruno Napert, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le projet de règlement tel que déposé.

ADOPTÉE

2012-07-73

7. RÈGLEMENT N° 273 CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX – AVIS DE MOTION:

Avis de motion est donné par m. le conseiller Pierre St-Louis à l'effet que lors d'une séance ultérieure, il déposera le règlement n° 273 afin que soit adopté ledit règlement sur l'éthique et la déontologie des employés municipaux. Un projet de règlement étant déposé, une dispense de lecture est demandée.

8. FINANCES

2012-07-74

8.1 COMPTES PAYÉS ET À PAYER - AUTORISATION DE PAIEMENT

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par madame la conseillère Sylvette Savaria, il est unanimement résolu :

QUE LA LISTE des comptes en date du 3 juillet 2012 au montant de 77 890.78\$ soit approuvée.

ADOPTÉE

9. COMITÉS DU CONSEIL

9.1 BÂTIMENTS ET PROPRIÉTÉS MUNICIPALES

9.1.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Des travaux correctifs au réseau électrique ont été effectués suite à un examen thermographique, courtoisie de l'assureur de la municipalité.

2012-07-75

9.1.2 PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ MARGUERITE D'YOUVILLE ET LA MUNICIPALITÉ – AUTORISATION POUR SIGNATURES

CONSIDÉRANT que la résolution n° 2011-03-083 de la municipalité régionale de comté Marguerite d'Youville à qui est confiée la gestion du Pacte rural;

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'un espace touristique et l'agrandissement de la bibliothèque constituent des projets structurant, donc admissibles au Pacte rural;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente soumis par la MRC et recommandé par le comité du Pacte rural;

CONSIDÉRANT l'échéance prochain du pacte rural et l'état d'avancement des plans de l'architecte au dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par madame la conseillère Éva Böröcz, il est unanimement résolu :

D'AUTORISER le maire et le directeur général à signer pour la municipalité le protocole d'entente;

D'AFFECTER jusqu'à concurrence de 100 000 \$ le surplus accumulé à titre de participation financière de la municipalité.

ADOPTÉE

9.2 VOIRIE ET AQUEDUC

9.2.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Monsieur le conseiller Ghislain Beauregard mentionne que la pompe submersible de la station de pompage située près de Verchères a été changée. Par ailleurs, le

ponceau près de la propriété de m. Lavallée sur Beauce est à surveiller puisque de l'érosion est observé à sa base. Les travaux d'élagage se poursuivront sous peu.

2012-07-76

9.2.2 REMPLACEMENT D'UNE GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ – CONTRAT

CONSIDÉRANT la lettre du député de Verchères monsieur Stéphane Bergeron datée du 8 juin 2012;

CONSIDÉRANT que le remplacement d'une glissière de sécurité sur le rang Lamontagne est admissible au programme d'aide financière à l'amélioration du réseau routier municipal 2012-2013;

CONSIDÉRANT que le résultat des soumissions soit cinq invitations, deux soumissions déposée (procès verbal d'ouverture des soumissions daté du 3 juillet 2012);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par madame la conseillère Éva Böröcz, il est unanimement résolu :

DE RETENIR les services de Entreprise Ployard 2000 Inc pour le remplacement des glissières de sécurité sur le rang Lamontagne par du matériel usagé au montant de 2 350.51 \$ taxes incluses et le remplacement d'un poteau, glissière située à l'intersection de la Petite Montée et Beauce au montant de 344,93 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE

9.3 ENVIRONNEMENT

9.3.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Aucun développement depuis la séance précédente.

9.4 URBANISME

9.4.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Voir rubrique suivante.

9.4.2 PLAN ET RÈGLEMENTS D'URBANISME RÉVISÉS – SUIVI

Le comité d'urbanisme de la municipalité terminera son examen des observations du coordonnateur de la MRC le 10 juillet prochain.

2012-07-77

9.4.3 RÈGLEMENT DE MODIFICATION N° 181-26 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE AGR-11 – NOUVEL AVIS DE MOTION

Il y a lieu de donner un nouvel avis de motion vu les délais écoulés depuis le premier avis de motion et vu l'existence de la zone AGR- 9. Ainsi, avis de motion est donné par m. le conseiller Bruno Napert à l'effet que lors d'une séance ultérieure, il déposera le projet de règlement n° 181-26 visant à modifier le règlement de zonage de la municipalité afin de créer la zone AGR-11 à même la zone AGR-7 et y établir les normes applicables à cette nouvelle zone, notamment en adoptant des mesures réglementaires traitant de la superficie maximale des bâtiments accessoires.

9.5 CULTURE ET PATRIMOINE

9.5.1 RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE

Aucun développement depuis le conseil précédent.

9.6 LOISIRS

9.6.1 RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE

Madame Sylvette Savaria informe la population du début du camp de jour et de l'activité familiale tenue conjointement avec l'exposition agricole.

9.7 TRANSPORT ET TRANSPORT ADAPTE

9.7.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Aucun développement depuis le conseil précédent.

9.8 SECURITE CIVILE ET PREVENTION DES INCENDIES

9.8.1 RAPPORT DU REPRÉSENTANT

Voir rubrique suivante

2012-07-78

9.8.2 SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES – PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2010-2015 - ADOPTION

CONSIDÉRANT que le plan de mise en œuvre nécessaire à l'application du schéma de couverture de risque;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, appuyé par madame la conseillère Éva Böröcz, il est unanimement résolu :

D'ADOPTER le plan de mise en œuvre tel que déposé.

ADOPTÉE

2012-07-79

9.2.3 AQUA DATA – OFFRE DE SERVICE – INSPECTION DES BORNES D'INCENDIE

CONSIDÉRANT l'obligation pour les MRC d'élaborer un schéma de couverture de risque d'incendie;

CONSIDÉRANT que la MRC de Marguerite d'Youville procède actuellement de concert avec les municipalités locales à l'élaboration de son schéma tel que requis par la loi;

CONSIDÉRANT qu'à l'intérieur du schéma, les municipalités de la MRC de Marguerite D'Youville doivent attester de la conformité de la capacité hydraulique des bornes d'incendie par le biais d'un programme d'inspection préventive par des professionnels, de manière à faire bénéficier la municipalité du régime l'exonération de responsabilité;

CONSIDÉRANT que l'offre d'Aqua Data contient un programme soit d'un an, soit de 3 ans ou de 5 ans;

CONSIDÉRANT que l'offre de 5 ans d'entretien représente le plus bas coût unitaire, soit 20\$ par année par borne fontaine;

CONSIDÉRANT qu'un rapport complet est remis à la municipalité pour chaque borne-fontaine à la suite de chaque inspection;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Ghislain Beauregard, appuyé par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu :

D'ACCORDER à Aqua Data le mandat d'inspection et entretien annuels des bornes

fontaines conformément à l'offre de service datée du 18 juin 2012, option 5 ans au coût de 180\$ plus taxes de même que les frais de transport de 130 \$ aller-retour.

ADOPTÉE

10. DIRECTEUR GÉNÉRAL - DÉMISSION

Les membres prennent acte de la démission du directeur général et inspecteur. Des modalités sont convenues avec monsieur Beauregard pour que l'intérim soit assuré.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire tient une période de questions pour les personnes présentes. Il est question du projet de chapiteau permanent sur le site de la Société de l'agriculture du comté de Verchères.

2012-07-80

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire rappelle qu'il n'y aura pas de séance au mois d'août 2012. L'ordre du jour étant épuisé, sur la proposition de madame la conseillère Sylvette Savaria, appuyée par monsieur le conseiller Daniel Plouffe, il est unanimement résolu que la présente session soit levée à 20 h 15.

ADOPTÉE

Claude Jutras
Maire

Alain Beauregard
Secrétaire-trésorier
Directeur général